

LES ENJEUX TRANSVERSAUX

ANTICIPER ET S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	233
PASSER DU CITOYEN SENSIBILISÉ AUX PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX AU CITOYEN ACTEUR ET ENGAGÉ	237
RÉDUIRE AUJOURD'HUI LES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DE DEMAIN	243

→ Ces enjeux sont relatifs à la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques et dans l'aménagement du territoire et croisent tous les autres enjeux environnementaux.



ANTICIPER ET S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Lors de la publication du volume 1 de son cinquième rapport le 27 septembre 2013, le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a affirmé qu'« il est extrêmement probable que l'influence de l'homme a été la cause principale du réchauffement observé depuis la moitié du XXe siècle. Les preuves s'en sont multipliées grâce à l'amélioration et à la prolifération des observations, à une meilleure compréhension des réactions du système climatique et à l'amélioration des modèles du climat. Le réchauffement du système climatique est sans équivoque et, depuis 1950, on observe dans ce système de nombreux changements sans précédent à une échelle temporelle allant de quelques décennies à plusieurs millénaires. »

Le changement climatique pourra avoir de nombreux impacts : amenuisement de la ressource en eau, modification de la biodiversité, impacts sur la santé des populations, les risques naturels, les pratiques agricoles et sylvicoles, le confort thermique en ville et l'approvisionnement en énergie (diminution de la production hydroélectrique notamment). D'autres impacts concerneront les activités humaines telles que le tourisme par exemple (défaut d'enneigement, sécheresse accrue, etc.).

1. Adaptation au changement climatique

La réduction des risques et celle de la vulnérabilité des territoires liées aux modifications climatiques passent par deux champs d'actions complémentaires :

- d'une part des efforts de réduction des émissions de GES d'origine anthropiques pour une **atténuation** du phénomène de changement climatique auxquels les écosystèmes et les activités humaines n'auraient pas le temps de s'adapter (voir « Maîtriser la consommation énergétique et limiter les émissions atmosphériques ») ;
- d'autre part l'**adaptation** au changement climatique vise à réduire la vulnérabilité des territoires et des activités à ses effets. C'est l'ajustement de systèmes naturels et humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets en vue de réduire les conséquences néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques. Il s'agit d'une gestion préventive du changement climatique.

Ces deux approches sont complémentaires et indispensables.

Ces deux domaines sont l'objet de politiques internationales, nationales et régionales permettant de réduire les émissions et de se préparer en anticipant au mieux le climat à venir. Entre anticipation et résilience, la vulnérabilité de nos territoires est directement liée à leurs aptitudes à revoir leur évolution. C'est notamment l'enjeu crucial de la **COP 21 (Conférence des parties de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique)**, accueillie en France en 2015 : elle doit aboutir à l'adoption d'un premier accord universel et contraignant sur le climat pour permettre de contenir le réchauffement global en deçà de 2°C.

Le coût de l'inaction (plusieurs centaines de millions d'euros par an pour différents secteurs, d'après l'Observatoire national sur les effets du changement climatique) dépasserait largement celui d'une adaptation organisée et réfléchie, qui permettrait par ailleurs de transformer certains impacts en opportunités.

2. Améliorer la résilience des territoires

Le défi est donc de **s'adapter au changement climatique, dans un contexte de forte incertitude** : il existe un réel enjeu pour les territoires de PACA d'anticipation des effets du changement climatique afin d'en **limiter les effets négatifs et d'en valoriser les éventuelles opportunités**. La résilience territoriale s'impose notamment en PACA pour intégrer et gérer le risque en s'appuyant sur les forces et potentialités locales.



(© Photo Région PACA / Garufi Jean-Pierre)

L'aménagement du territoire, les changements de comportements et autres évolutions nécessaires à l'adaptation au changement climatique prennent du temps. C'est pourquoi il s'agit pour les acteurs et les territoires de **prendre en compte dès à présent** le changement climatique dans l'ensemble de leurs politiques et de manière très transversale. Entreprendre cette démarche d'adaptation suppose également de mieux connaître les impacts probables du changement climatique à l'échelle locale, afin de travailler plus spécifiquement sur les vulnérabilités du territoire.

Les **territoires littoraux** qui conjuguent différents types de vulnérabilité (submersion, risques industriels, pollutions maritimes, etc.) ou les **zones de montagne** (inondations torrentielles, glissement de terrain, avalanches, etc.) devront être soutenus de manière spécifique.

La **stratégie d'adaptation régionale** définie dans le SRCAE repose ainsi sur l'amélioration des connaissances, la mise en œuvre privilégiée de mesures « flexibles » ou « sans regret », et la prise en compte du changement climatique dans les politiques de gestion des risques. Cette stratégie a vocation à être déclinée selon les différentes thématiques (SOURCE, SDAGE et SAGE pour la ressource en eau, SRCE et TVB pour la biodiversité, PRSE pour la santé, etc.), ainsi que dans les documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT, PLU, etc.), et les outils de gestion des risques (PPR).

Sur la base du diagnostic régional et des objectifs partagés du SRCAE, une Conférence régionale pour la transition énergétique est réunie deux fois par an à l'initiative du Préfet de région et du Président du Conseil régional pour mobiliser sur la durée l'ensemble des acteurs régionaux et suivre l'avancée des objectifs du SRCAE.

➔ PRISE EN COMPTE DE L'ENJEU DANS LES SCHÉMAS RÉGIONAUX

SCHÉMAS	PRINCIPAUX OBJECTIFS OU ORIENTATIONS
SRADDT	Faire des stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique un levier de développement régional AGRI 1 : adapter les filières agricoles pour faire face aux contraintes fortes exercées par le changement climatique et favoriser les techniques moins émettrices de GES
SRCAE	T1 : Renforcer l'action des collectivités dans les domaines de l'énergie et du climat, au travers des démarches de plans climat-énergie territoriaux T2 : Mobiliser les outils de l'urbanisme et de l'aménagement pour répondre aux enjeux climat, air, énergie dans les politiques d'aménagement du territoire T3 : Améliorer les connaissances sur les sujets climat, air, énergie. T4 : Mobiliser les dispositifs de financement existants et promouvoir les dispositifs financiers innovants T5 : Soutenir localement les filières économiques et industrielles en lien avec les objectifs du SRCAE T9 : Développer un tourisme responsable et anticiper les effets du changement climatique sur ce secteur AGRI2 : Adapter les pratiques sylvicoles aux contraintes fortes exercées par le changement climatique, à la fois sur les volets atténuation et adaptation ADAPT1 : Faire des choix de gestion foncière et d'aménagement anticipant l'accroissement des risques naturels et l'émergence de nouveaux risques, incluant les options de retrait stratégique dans les zones inondables et/ou soumises au risque de submersion marine ADAPT2 : Renforcer et développer localement une culture des risques naturels et relancer une culture de l'eau ADAPT3 : Evaluer et améliorer en continu les dispositifs régionaux et départementaux de veille, de surveillance, d'alerte et de gestion opérationnelle des risques sanitaires en lien avec le changement climatique ADAPT4 : Pour chaque bassin versant, prendre en compte les scénaris prospectifs d'évolution de la ressource et de la demande en eau dans l'élaboration et la révision des SDAGE et des SAGE et rechercher toutes les formes d'optimisation de la ressource et de la demande ADAPT5 : Rendre opérationnels l'ensemble des leviers de préservation de la biodiversité, et valoriser la biodiversité auprès des acteurs, pour renforcer la capacité d'adaptation des écosystèmes ADAPT6 : Promouvoir l'aménagement d'espaces urbains globalement adaptés au climat futur et limitant le recours à la climatisation, via des techniques architecturales et des aménagements urbains
SDAGE (2010-2015)	OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
PASE	Orientation n°3-b : S'assurer de la gestion raisonnée des ressources dans les politiques d'aménagement du territoire et réduire la vulnérabilité des citoyens (s'adapter aux effets du changement climatique) Orientation n°5-a : Accompagner les grands projets porteurs d'enjeux régionaux et favoriser l'attractivité des territoires en mutation

SRML	<p>Enjeu n°3 : S'adapter aux changements climatiques en zone côtière</p> <p>3-1 Protéger les populations, les économies et les infrastructures littorales.</p> <p>3-2 Anticiper les conséquences des évolutions climatiques pour limiter les coûts des aménagements littoraux et les conséquences des sinistres.</p> <p>Enjeu n°4 : Préserver la qualité des écosystèmes et la biodiversité</p> <p>4-2 Maintenir les écosystèmes en bon état écologique pour favoriser leur adaptation aux changements climatiques</p> <p>Enjeu n°6 : Contribuer aux politiques maritimes et littorale euro-méditerranéennes et développer la coopération décentralisée dans le domaine de la mer</p> <p>6.1 Renforcer la coopération maritime en Méditerranée, autour des priorités stratégiques régionales (s'adapter au changement climatique)</p>
CIMA	<p>Mesure 2 : La préservation des ressources et la qualité de l'espace (réflexion sur l'évolution climatique et ses conséquences locales)</p>

ANALYSE

Le changement climatique ne fait pas l'objet d'un schéma spécifique mais est traité de manière transversale dans la plupart des schémas et de manière plus approfondie et opérationnelle dans le SRCAE, avec des orientations concernant à la fois les aspects d'atténuation et d'adaptation. Il est à noter que le projet de SDAGE 2016-2021, non analysé dans le présent document, fera de ce sujet son orientation fondamentale n°0.

Cet enjeu pourrait cependant être plus clairement identifié ou mis en avant dans de nombreux schémas, comme cela est fait dans le SRADDT, le PASE ou la SRML. Le projet de CPER notamment, intégrateur de l'ensemble des thématiques, ne présente pourtant aucune orientation spécifique.

Il convient ainsi de veiller à sa bonne prise en compte dans l'ensemble des politiques régionales et leurs déclinaisons territoriales.



PASSER DU CITOYEN SENSIBILISÉ AUX PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX AU CITOYEN ACTEUR ET ENGAGÉ

En région, la mobilisation des acteurs locaux sur certaines questions environnementales est traditionnellement forte, notamment du fait du poids des risques naturels et technologiques ou de la relativement mauvaise qualité de l'air. Les habitants aspirent à préserver leur cadre de vie et la richesse de leur territoire.

Le milieu associatif est bien développé et diversifié. Les nombreux partenaires publics sont bien organisés en réseau. Les démarches de concertation sont largement répandues et les instances de discussion des politiques environnementales se développent (Conseil maritime de façade, instance Grenelle en mer, Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères, etc.).

Des réussites de démarches partenariales et de projets de territoires transversaux sont également à noter, qu'ils soient permanents (Parcs naturels régionaux, Agendas 21 locaux, EcoQuartiers, gestion concertée de l'eau, etc.) ou ponctuels. De nombreux observatoires en ligne permettent une amélioration et une diffusion de la connaissance entre spécialistes ou avec le grand public.

Le bilan global régional est cependant décevant à l'échelle individuelle : l'empreinte écologique des habitants, que ce soit pour les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et d'électricité ou la production de déchets, est supérieure à la moyenne nationale.

La mobilisation citoyenne, quant à elle, est souvent contradictoire : sur de nombreuses thématiques, la prise de conscience est réelle, mais l'action effective des individus reste à améliorer. Ce peut être pour des problèmes de coût (rénovation énergétique des bâtiments, typiquement), mais souvent du fait d'un sentiment diffus que les efforts « utiles » sont à faire par les autres ou chez les autres : pollution de l'air et émission de gaz à effet de serre, énergies renouvelables, gestion des risques naturels, artificialisation des espaces...

1. Mobilisation citoyenne : développer une culture environnementale opérationnelle

L'action publique doit viser à **rendre opérationnelle la prise de conscience des enjeux environnementaux** qui s'est diffusée dans la population : les citoyens semblent en majorité sensibilisés aux grands enjeux, mais leurs actes quotidiens ne traduisent pas concrètement un engagement réel.

Par ailleurs, des lieux de participation des citoyens aux décisions ayant un impact sur l'environnement (plans et projets) existent, notamment au travers du processus d'**enquête publique environnementale**, mais la mobilisation des citoyens reste cependant insuffisante.

La prise de conscience diffère selon les sujets : elle est lacunaire notamment sur le sujet des continuités écologiques, de la pression de l'urbanisation ou des risques technologiques. La perception de certains enjeux semble aussi différer pour les habitants de la ville ou de la campagne concernant notamment les sujets de la préservation de l'agriculture ou l'amélioration du cadre de vie. La qualité de l'eau mobilise moins, sans doute parce que les principaux problèmes ont été correctement traités, d'où une faible prise de conscience des nouveaux enjeux. Inversement, la prise de conscience sur le traitement des déchets progresse dans une région qui est depuis longtemps en retard sur ce point.

Ratios de consommation d'eau par habitant, énergie renouvelable chez les particuliers, rénovation énergétique des bâtiments, recyclage des déchets, régulation des vitesses de conduite, propreté urbaine, respect des modes doux, etc. : **les marges de progression dans la région sont réelles**, et supposent que chacun se sente davantage acteur au quotidien.



Maison bioclimatique à ossature bois - Puyméras (© Photo Région PACA / Garuffi Jean-Pierre)

Deux principaux leviers peuvent être mis en œuvre :

- **L'exemplarité des collectivités locales** : que ce soit dans leur propre pratique (par exemple, arrosage public, éclairage urbain, etc.), dans l'offre de service qu'elles proposent (modes doux, entretien écologique des espaces publics, aide aux particuliers pour la maîtrise de l'énergie, etc.) et dans la cohérence des politiques des différents acteurs publics ;
- **La coordination des acteurs de l'éducation citoyenne** : collectivités locales, associations d'éducation à l'environnement et au développement durable, milieu scolaire, etc. Il s'agit d'unir les efforts pour agir et pour mieux cibler les actions (plate-forme régionale de concertation pour l'éducation à l'environnement et au développement durable animée par le GRAINE PACA).

La mise en pratique des politiques publiques doit ainsi être impulsée par **la sensibilisation, la formation et l'éducation** pour encourager les changements de pratiques et pour l'adoption de comportements éco-responsables dans la sphère professionnelle et privée.

L'un des objectifs du Profil Environnemental Régional est justement de mieux informer le public, afin de lui permettre d'intervenir de manière plus efficace et plus responsable dans les décisions publiques impactant l'environnement.

→ PRISE EN COMPTE DE L'ENJEU DANS LES SCHÉMAS RÉGIONAUX

SCHÉMAS	PRINCIPAUX OBJECTIFS OU ORIENTATIONS
SRADDT	Sensibiliser et former à l'environnement Conforter les initiatives et les réseaux pour partager les ressources et les savoirs-faire Développer la responsabilité sociale et environnementale des organisations et des territoires
SRCAE	T6 : Encourager des modes de vie et de consommation plus sobres en énergie et respectueux de l'environnement AIR2 : Améliorer la connaissance sur l'origine des plans atmosphériques et efficacité des actions envisageables ADAPT 2 : Renforcer et développer localement une culture du risque naturel et relancer une culture de l'eau
SGB	OS 4 : Une relation durablement bénéficiaire et qui ne laisse pas de dette 4.1 : Révéler la biodiversité comme source et facteur de développement économique durable et innovant pour injecter du dynamisme dans tous les territoires de la région OS 5 : Une relation que nous contribuons tous à renouveler par nos projets et initiatives 5.1 : S'appuyer sur les projets et initiatives des acteurs locaux pour entraîner un vaste mouvement ancré dans les réalités de terrain, par et pour la biodiversité P10 : Sensibiliser - informer - former : mobiliser les acteurs
SOURCE	Gouverner 3. Responsabiliser élus, citoyens et usagers
PRSE2	Sécuriser et garantir l'accès de tous à une ressource de qualité afin de réduire les effets sanitaires liés aux différents usages de l'eau Action 3 : Informer et communiquer sur l'eau et la santé Réduire et contrôler les expositions à la pollution atmosphérique ayant un impact sur la santé Action 8 : Informer et communiquer sur l'air et la santé Favoriser la connaissance, la recherche, l'information et l'éducation sur les risques sanitaires actuels et émergents liés à l'environnement Action 10 : Promouvoir et partager l'information en santé environnement Action 11 : Sensibiliser, former et éduquer en santé environnement
PASE	Orientation n°2-C : Développer une industrie, un tourisme et une agriculture durables
PRPGDD	3/ Favoriser la valorisation matière des déchets dangereux (sensibiliser, former et accompagner l'ensemble des producteurs de déchets et sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion et au tri)
SRML	Enjeu n°2 : Favoriser la qualité de vie et lutter contre les risques d'exclusion et les disparités sociales et territoriales sur le littoral 2-2 : Développer la culture maritime régionale et favoriser l'appropriation des politiques maritimes par les citoyens.
CIMA	Mesure 2 : La préservation des ressources et la qualité de l'espace (appui sur les réseaux d'éducation à l'environnement)
CPER (2015-2020)	Mesure 4.1.3 : développer l'écocitoyenneté, promotion, soutien et éducation

ANALYSE

L'enjeu de la mobilisation citoyenne est souvent traité en arrière-plan ou de manière transversale et diffuse dans les différents schémas régionaux, que ce soit en termes de sensibilisation, de développement des connaissances ou de développement de réseaux.

Les différents schémas prévoient en général un volet concertation et communication, sans mesurer le risque de saturation des citoyens et des représentants de la société civile devant la multiplication des informations et des sollicitations pour participer aux instances de démocratie participative.

Une réflexion sera sans doute inévitable sur une mobilisation plus efficace de toutes les énergies aujourd'hui trop dispersées :

- mise en cohérence des stratégies de sensibilisation sur les enjeux environnementaux, de façon à éviter les interférences entre messages ;
- optimisation des lieux de gouvernance pour éviter une dispersion des temps et des énergies ;
- réflexion pour une organisation optimale des lieux et supports de partage de la connaissance.

2. Développer la gouvernance et le partage des connaissances

Les outils de gouvernance sont multiples : partage de la réflexion et de la prise de décision, répartition des responsabilités, dispositifs réglementaires, multiplication des lieux de concertation et de gouvernance, leviers de financement, etc. Ils fonctionnent relativement bien sur certaines thématiques : la gestion de l'eau, la gestion des risques, la lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air ou la protection de la biodiversité par exemple.

Cependant, malgré les moyens techniques et financiers mis en place, certains sujets pourraient être davantage concertés et partagés pour :

- une meilleure coordination des interventions pour le développement des énergies renouvelables et le renforcement des filières environnementales innovantes ;
- la clarification des priorités et des responsabilités dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans l'anticipation du changement climatique ;
- la coordination des politiques publiques dans la maîtrise de la pression d'urbanisation ;
- la réponse aux enjeux financiers de la rénovation énergétique des bâtiments.

La réussite des politiques publiques pour assurer la mise en place de la transition écologique et énergétique nécessite d'associer et de mobiliser le plus largement possible les acteurs de la région : collectivités, entreprises et citoyens. Cela est déjà le cas pour l'élaboration et la territorialisation des grands schémas en matière d'environnement (SRADDT, SRCAE, SRB, SOURCE, Agenda 21 régional et locaux, etc.), mais l'enjeu est bien d'articuler ces différentes phases de concertation qui mobilisent souvent les mêmes représentants socio-économiques ou de la société civile.

Les **instances de concertation régionales** et locales élargies se développent progressivement : SPPPI, CYPRES, Comités de bassin, AGORA, etc. Une meilleure synergie entre l'ensemble des acteurs, notamment publics et privés, pourrait être visée, ainsi que le développement des partenariats entre les entreprises, les acteurs institutionnels et le monde universitaire.

Les **connaissances environnementales** quant à elles sont multiples grâce à la mobilisation de nombreux acteurs, mais doivent encore être renforcées, ce qui peut nécessiter un effort de recherche sur certains sujets (par exemple sur les pollutions émergentes).

De nombreux outils, de type observatoire ou base de données, sont déjà disponibles pour permettre de partager et de valoriser l'ensemble des connaissances. Il convient cependant de poursuivre cette dynamique de diffusion des connaissances et de faciliter l'accès à toutes ces sources d'information. C'est un des objectifs du Profil Environnemental, en ligne sur les sites internet de la DREAL et de la Région, et qui fonctionne comme un portail vers tous les sites et acteurs utiles pour chacune des thématiques environnementales.

→ PRISE EN COMPTE DE L'ENJEU DANS LES SCHÉMAS RÉGIONAUX

SCHÉMAS	PRINCIPAUX OBJECTIFS OU ORIENTATIONS
SRDE	Axe VII - la démarche participative, le partenariat institutionnel et l'animation économique régionale
SRCAE	T1 : Renforcer l'action des collectivités dans les domaines de l'énergie et du climat, au travers des démarches de plans climat-énergie territoriaux T3 : Améliorer les connaissances sur les sujets climat, air énergie T4 : Mobiliser les dispositifs de financement existants et promouvoir les dispositifs financiers innovants
SRCE	Orientation stratégique 3 : Développer des solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture ACTION 15 : Développer les connaissances et l'organisation des données ACTION 16 : Ouvrir le champ de la recherche, du développement et de l'expérimentation sur de nouvelles réflexions
SGB	OS1 : Une relation fondée sur la connaissance Action 1 : développement et partage de la connaissance 1.1 : Mobiliser tous les acteurs dans le développement des connaissances 1.2 : Valoriser les savoir-faire comme un levier essentiel de l'action chez toutes les catégories d'acteurs OS 3 : Une relation équilibrée et cohérente dans l'aménagement du territoire et des politiques publiques 3.1 : Ancrer la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire, pour la valoriser et la préserver, en juste équilibre avec les autres enjeux des hommes, dans une perspective à long terme

	<p>3.2 : Assurer la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des stratégies politiques et des actions publiques</p> <p>OS 5 : une relation que nous contribuons tous à renouveler par nos projets et nos initiatives</p> <p>Action 9 : Appuyer et s'appuyer sur les initiatives des acteurs locaux</p>
SOURCE	<p>Savoir</p> <p>1. Développer des approches pluridisciplinaires et des outils pour améliorer la connaissance de l'eau et de ses usages</p> <p>2. Encourager la mise au point de solutions créatives par la recherche, l'innovation et l'expérimentation</p> <p>Gouverner</p> <p>1. Passer d'une solidarité intra-usages à une solidarité inter-usages et inter-territoires</p> <p>2. Accompagner et renforcer les gouvernances locales de l'eau</p> <p>3. Responsabiliser élus, citoyens et usagers</p> <p>4. Décliner la nouvelle stratégie régionale dans les démarches et politiques locales de gestion de l'eau</p> <p>5. Décliner la nouvelle stratégie régionale dans les politiques d'aménagement du territoire</p>
SDAGE (2010-2015)	OF4 : Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
PRSE2	<p>Sécuriser et garantir l'accès de tous à une ressource de qualité afin de réduire les effets sanitaires liés aux différents usages de l'eau</p> <p>Action 4 : Améliorer la connaissance sur l'eau et la santé</p> <p>Action 5 : Gouvernance</p> <p>Réduire et contrôler les expositions à la pollution atmosphérique ayant un impact sur la santé</p> <p>Action 6 : Réduire l'exposition à la pollution aux particules</p> <p>Action 7 : Réduire les autres expositions à fort impact sanitaire</p> <p>Action 9 : Gouvernance</p> <p>Favoriser la connaissance, la recherche, l'information et l'éducation sur les risques sanitaires actuels et émergents liés à l'environnement</p> <p>Action 12 : Améliorer la connaissance en santé environnement</p>
PASE	<p>Orientation 2-b : Favoriser la coopération entre les entreprises, le système éducatif, la recherche et l'enseignement supérieur dans une perspective convergente d'innovation</p> <p>Orientation n°5-b : Adapter la gestion de l'Etat aux impératifs de dialogue, d'efficience et d'écoresponsabilité</p>
SRDT	Objectif de responsabilité : aide au départ en classe découverte
PRPGDD	8/ Gouvernance et concertation : organiser une communication et une concertation régulières sur la gestion des déchets dangereux autour du PRPGDD, et mettre à profit tout événement sur un territoire concernant entre autres les thématiques de l'environnement et du développement durable, pour communiquer sur les déchets dangereux.
SRML	<p>Enjeu n°1 : Développer l'emploi, l'économie et la formation maritime littorale</p> <p>1-4 : Développer la recherche dans les secteurs clefs de l'économie régionale et favoriser l'innovation</p> <p>Enjeu n°5 : Développer les partenariats avec les territoires de projets et favoriser la bonne gouvernance des politiques maritimes et littorales</p> <p>5-2 : Contribuer à la bonne gouvernance des politiques maritimes et littorales sur le territoire régional</p> <p>Enjeu n°6 : Contribuer aux politiques maritime et littorale euro-méditerranéennes et développer la coopération décentralisée dans le domaine de la mer</p> <p>6-2 : Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée en Méditerranée et en Europe (réseaux)</p>

ANALYSE

La grande majorité des schémas régionaux identifie le besoin d'acquisition et de partage de connaissances, mais souvent de manière diffuse. La nécessité de renforcer la gouvernance, les démarches partenariales et les échanges est elle aussi évoquée de manière transversale dans les schémas régionaux.



RÉDUIRE AUJOURD'HUI LES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DE DEMAIN

Le cadre de vie et la qualité de notre environnement (eau, air, sols) sont en interaction directe avec les activités humaines. Une dégradation de l'environnement peut avoir des conséquences plus ou moins importantes sur la santé ; on parle de risque sanitaire. Ce risque dépend de la nature des polluants, de leur toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition.

En PACA, l'évaluation des conséquences sanitaires des différents facteurs de pollution est difficile compte tenu de la géographie, de l'urbanisation et, dans certaines zones, du cumul des sources de pollution. Les liens entre environnement et santé ne sont actuellement pas toujours avérés ; certains sont simplement probables ou suspectés, car diffus ou non spécifiques. Le développement de la connaissance des phénomènes, des populations exposées et des conséquences sanitaires doit ainsi être poursuivi.

Compte-tenu de la densité des activités humaines et de l'importance des populations qui y sont exposées, **certains territoires de la région sont plus sensibles aux pollutions** et méritent une attention particulière.

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu primordial de la région via la réduction des pollutions atmosphériques ponctuelles et diffuses issues des industries notamment autour de l'étang de Berre et au secteur du transport, notamment routier. Du fait de la performance des systèmes de traitement et de contrôle, la **qualité de l'eau** potable est bonne et celle des cours d'eau est en nette progression. La **pollution des sols** est très localisée dans la région, mais les risques de contamination indirecte de l'eau subsistent. La production de **déchets** peut aussi avoir un impact direct ou indirect sur la diffusion de matières et substances polluantes. Disposer d'un environnement sain et d'une **alimentation de qualité** doit être un objectif régional. Les situations de sur-exposition et de multi-exposition, tout comme les risques sanitaires émergents doivent faire l'objet d'un suivi attentif.

La santé publique et le bon état écologique des milieux naturels nécessitent ainsi la maîtrise des émissions de polluants issus des différentes activités (industrielles, urbaines, touristiques ou agricoles) et la **généralisation des pratiques écologiques** (agriculture biologique, réduction des pollutions et déchets à la source, nature en ville, utilisation de matériaux sains, développement de filières écologiques, etc.). Les services publics s'attachent à surveiller la qualité des milieux au regard des critères sanitaires et réglementent les activités pour limiter les impacts. La plupart des pollutions massives, notamment industrielles, ont ainsi fortement régressé. Mais les études épidémiologiques mettent aujourd'hui plutôt en évidence les effets d'une exposition chronique à un polluant, ce qui peut être tout autant nocif pour la santé.

De nombreux acteurs et associations mènent des actions visant à réduire les pollutions. Les acteurs et les élus sont de plus en plus impliqués pour la préservation de la qualité et du cadre de vie. Il convient de poursuivre cette dynamique, notamment pour impulser des changements de comportement citoyens, mais aussi pour poursuivre l'effort de recherche afin de mieux appréhender les liens de causalité entre l'environnement et la santé.

1. Réduire les expositions des populations et des milieux aux polluants et nuisances

Émissions dues aux transports, usage grandissant de produits chimiques, parc de bâtiments trop énergivore, etc. : la dégradation de l'environnement par certaines pratiques et activités humaines est aujourd'hui avérée.

Des efforts sont à entreprendre rapidement pour **réduire les pollutions à la source** d'une part et **limiter l'exposition des populations aux polluants** d'autre part.

L'amélioration de la **qualité de l'air** est l'une des priorités régionale. Les études locales montrent que la mauvaise qualité de l'air entraîne des développements et aggravations de pathologies, des problèmes cardiorespiratoires et des décès anticipés. Les risques sont liés aux épisodes ponctuels de pollution, mais aussi et surtout à une exposition chronique. L'amélioration de la qualité de l'air passe par la réduction des consommations d'énergie ; la majorité des émissions polluantes ayant pour origine la combustion des énergies fossiles. Les mesures nationales et régionales sont ainsi essentiellement orientées vers la réduction des émissions des principaux émetteurs : transports, industries et habitat (voir « Maîtriser la consommation énergétique et limiter les émissions atmosphériques »). Des Plans de Protection de l'Atmosphère imposent également des mesures locales concrètes, mesurables et contrôlables.

Pour protéger la **qualité de l'eau**, il importe de maîtriser les effluents pouvant contaminer les nappes et cours d'eau, notamment ceux d'origine agricole (phytosanitaires et engrais). (Voir aussi « Améliorer la qualité de l'eau et des milieux »). Le plan Ecophyto vise par exemple à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires au niveau des agriculteurs, mais aussi des collectivités (gestion des espaces verts) ou des particuliers.

D'autres **expositions à des pollutions ou nuisances** peuvent provenir du bâtiment (qualité de l'air intérieur), des sols (sites industriels pollués), d'agents chimiques ou biologiques ou encore du bruit, ressenti comme une nuisance majeure et une atteinte à la qualité de vie. Le changement climatique renforce le développement des plantes allergisantes et la propagation de maladies vectorielles (dengue, chikungunya, etc.). Diverses mesures sont mises en place pour lutter contre ces expositions et nuisances : mesures réglementaires (bruit), diagnostics et nouvelles mesures de réhabilitation des friches industrielles issues de la loi ALUR (sols), enquêtes environnementales (monoxyde de carbone), suivi (amiante), mesures d'activité (radon), incitation au dépistage (plomb), inspections (légiionellose)...

Un même territoire peut être soumis à différentes expositions, notamment aux abords des principales infrastructures ou des centres industriels : pollutions atmosphérique et nuisances sonores s'y superposent, avec des conséquences sanitaires encore trop méconnues. Aux inégalités géographiques peuvent s'ajouter des inégalités sociales : le facteur pauvreté peut aggraver ces risques sanitaires par une mauvaise alimentation ou un accès aux soins difficile. L'exigence d'une justice sociale doit être réaffirmée pour les populations les plus vulnérables qui cumulent les risques santé-environnement.

Les **mesures de partage des connaissances et de sensibilisation de la population sont des leviers essentiels des politiques de prévention des risques et de santé environnementale** : connaissance des sources d'exposition aux pollutions, diffusion des bonnes pratiques comportementales en cas de pollution accidentelle ou chronique. Des organismes de surveillance et d'alerte existent (ARS, Air PACA, etc.) et leurs actions doivent être développées.

Les différentes politiques sectorielles doivent ainsi poursuivre leurs efforts pour accompagner et anticiper les exigences réglementaires en matière d'émissions de polluants. Un effort de rattrapage du retard dans la mise en place des transports en commun doit être mené (projet de ligne nouvelle, tramway, Bus à Haut Niveau de Service, etc.). Le plan Ecophyto 2018 et les exigences réglementaires en matière d'émissions de polluants doivent rapidement être mises en œuvre. Il est essentiel de renforcer la prise en compte de cette thématique transversale dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement, afin de ne pas exposer de nouvelles populations.

→ PRISE EN COMPTE DE L'ENJEU DANS LES SCHÉMAS RÉGIONAUX

SCHÉMAS	PRINCIPAUX OBJECTIFS OU ORIENTATIONS
SRADDT	2C : Mieux articuler alimentation santé et environnement
SRCAE	<p>AIR 1 : Réduire les émissions de composés organiques volatils précurseurs de l'ozone afin de limiter le nombre et l'intensité des épisodes de pollution à l'ozone</p> <p>AIR2 : Améliorer les connaissances sur l'origine des phénomènes de pollution atmosphérique et l'efficacité des actions envisageables</p> <p>AIR3 : Se donner les moyens de faire respecter la réglementation vis-à-vis du brûlage à l'air libre</p> <p>AIR4 : Informer sur les moyens et les actions dont chacun dispose à son échelle pour réduire les émissions de polluants atmosphériques ou éviter une surexposition à des niveaux de concentration trop importants</p> <p>AIR5 : Mettre en œuvre, aux échelles adaptées, des programmes d'actions dans les zones soumises à de forts risques de dépassements ou à des dépassements avérés des niveaux réglementaires de concentration de polluants (particules fines, oxydes d'azote)</p> <p>AIR6 : Conduire, dans les agglomérations touchées par une qualité de l'air dégradée, une réflexion globale et systématique sur les possibilités d'amélioration, en s'inspirant du dispositif ZAPA</p> <p>AIR 7 : dans le cadre de l'implantation de nouveaux projets, mettre l'accent sur l'utilisation des Meilleures Techniques Disponibles et le suivi de Bonnes Pratiques Environnementales, en particulier dans les zones sensibles d'un point de vue de la qualité de l'air</p> <p>ADAPT3 : Evaluer et améliorer en continu les dispositifs régionaux et départementaux de veille, de surveillance, d'alerte et de gestion opérationnelle des risques sanitaires en lien avec le changement climatique</p>
SDAGE (2010-2015)	<p>OF2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques > préserver la santé publique</p> <p>OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé</p> <p>E : Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé</p>
PRSE2	<p>Sécuriser et garantir l'accès de tous à une ressource de qualité afin de réduire les effets sanitaires liés aux différents usages de l'eau</p> <p>Action 1 : Réduire l'exposition de la population aux agents présents dans l'eau ayant un fort impact sur la santé</p> <p>Action 3 : Informer et communiquer sur l'eau et la santé</p> <p>Action 4 : Améliorer la connaissance sur l'eau et la santé</p> <p>Réduire et contrôler les expositions à la pollution atmosphérique ayant un impact sur la santé</p> <p>Action 6 : Réduire l'exposition à la pollution aux particules</p> <p>Action 7 : Réduire les autres expositions à fort impact sanitaire</p> <p>Action 8 : Informer et communiquer sur l'air et la santé</p> <p>Favoriser la connaissance, la recherche, l'information et l'éducation sur les risques sanitaires actuels et émergents liés à l'environnement</p> <p>Action 10 : Promouvoir et partager l'information en santé environnement</p> <p>Action 11 : Sensibiliser, former et éduquer en santé environnement</p> <p>Action 12 : Améliorer la connaissance en santé environnement</p>
PASE	Orientation 1-a : Prévenir les risques majeurs et réduire la vulnérabilité des citoyens (prévention des risques sanitaires)
PRPGDD	5/ Risques et santé : optimiser l'utilisation des évaluations des risques sanitaires et valoriser le travail des CLIS (Commissions Locales d'Information et de Surveillance)
SRML	<p>Enjeu n°4 : Préserver la qualité des écosystèmes et la biodiversité</p> <p>4.1 : Lutter contre les pollutions d'origine terrestre et maritime (surveiller les risques sanitaires)</p>

ANALYSE

Les liens entre santé et environnement font l'objet du PRSE2. Le Plan régional santé environnement (PRSE) 2009-2014 a retenu trois thématiques prioritaires (eau, air et connaissance), déclinées en 222 projets concrets et territorialisés pour répondre aux conséquences sanitaires à court et moyen terme de l'exposition de certaines pollutions. D'autres schémas thématiques évoquent le sujet (SRCAE, SDAGE, PASE, PPRGD, SRML, projet de CPER).

En revanche, la difficulté à démontrer les liens de cause à effet conduit à des discours et/ou des actions pas toujours clairement priorités, et donc lisibles pour les citoyens (par exemple, la réceptivité sur les mesures de réduction de vitesse pour lutter contre la pollution de l'air, considérées comme essentiel par les uns, comme purement symboliques par les autres) : une clarification des faits et un partage bien établi des priorités et des ambitions permettront une action publique plus efficace, parce que mieux comprise.

2. Prendre en compte les risques émergents

Les risques dits émergents concernent les situations pouvant induire de nouveaux risques et pour lesquels les effets sur la santé ne sont pas toujours connus. Les progrès scientifiques et l'innovation technologique, donnent en effet lieu à l'apparition de **nouveaux dangers potentiels**, car sans recul suffisant sur les effets à moyen ou long terme.

Les **champs électromagnétiques**, de plus en plus présents dans notre environnement, interrogent la population sur les risques potentiels pour la santé d'une exposition à long terme.

Les **nanoparticules** sont aujourd'hui utilisées dans de nombreux domaines (cosmétique, textile, médicaments anticancéreux, etc.) alors que leurs effets sur l'organisme ne sont pas parfaitement connus. Elles présentent en effet des propriétés différentes des mêmes composés de taille plus importante, ce qui laisse présager un danger pour la santé.

De manière générale, la **multiplication de nouvelles substances chimiques**, et des **perturbateurs endocriniens** (substances suspectées en cours d'évaluation telles que les bisphénols, méthyl tert-butyl éther, toluène, O-phénylphénol, perfluorés, phtalates...) présents en permanence dans notre quotidien, inquiètent du fait de la méconnaissance de leurs effets sur la santé. Ces substances sont présentes aussi bien dans les produits ménagers, de jardinage ou de construction que dans les appareils électroniques ou les produits de combustion. L'exposition peut être directe (contact ou inhalation) comme indirecte (via l'alimentation).

La sécurité des aliments étant essentielle, le développement de **signes de qualité** permet de garantir la qualité de la production et limite les intrants. Le **label Agriculture Biologique** par exemple interdit l'utilisation de produits chimiques de synthèse. PACA est la première région française en part de l'agriculture biologique dans la production agricole et la demande sociétale importante permet actuellement une bonne évolution des conversions.

Les effets de ces risques émergents n'étant pas encore établis, **la première mesure de prévention est la mesure de précaution, puis lors d'un épisode de danger, le dispositif d'alerte**. Le développement de la recherche permettra de pallier le manque de connaissance actuel des effets potentiels de ces risques sur la santé et sur l'environnement. Enfin, la sensibilisation et l'information du public peuvent permettre de faire évoluer les comportements vers une meilleure prise en compte des risques.

→ PRISE EN COMPTE DE L'ENJEU DANS LES SCHÉMAS RÉGIONAUX

SCHÉMAS	PRINCIPAUX OBJECTIFS OU ORIENTATIONS
SDAGE (2010-2015)	OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
PRSE2	Sécuriser et garantir l'accès de tous à une ressource de qualité afin de réduire les effets sanitaires liés aux différents usages de l'eau Action 1 : Réduire l'exposition de la population aux agents présents dans l'eau ayant un impact fort sur la santé Favoriser la connaissance, la recherche, l'information et l'éducation sur les risques sanitaires actuels et émergents liés à l'environnement Action 11 : Sensibiliser, former et éduquer en santé environnement
SRML	Enjeu n°4 : Préserver la qualité des écosystèmes et la biodiversité 4.1 : Lutter contre les pollutions d'origine terrestre et maritime (polluants émergents)

ANALYSE

Les risques émergents ne sont quasiment jamais évoqués directement dans les schémas (à l'exception du PRSE2) et doivent bénéficier d'une meilleure visibilité eu égard aux impacts sur la santé publique.